

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP lance un appel d'offres pour renouveler ses mandats de gestion d'obligations convertibles

Paris, le 22 octobre 2019 – Les mandats de gestion d'obligations convertibles attribués en 2012 arrivant à leur terme en 2020, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres afin d'attribuer trois mandats (deux actifs et un dit « stand-by ») de gestion ISR de portefeuille d'obligations convertibles Monde.

L'ERAFP lance un appel d'offres dont l'objet est l'attribution de mandats de gestion d'obligations convertibles sur la zone Monde qui intégreront le dispositif ISR du Régime.

Les gérants titulaires auront pour objectif de développer une gestion active non benchmarkée d'un portefeuille d'obligations convertibles de la zone Monde et de réaliser une performance supérieure à l'indice de référence.

La composition du portefeuille, décidée par l'entreprise d'investissement, devra être conforme au dispositif ISR de l'ERAFP. Pour cela l'entreprise d'investissement devra analyser chaque obligation convertible de son portefeuille au regard des critères du dispositif ISR de l'ERAFP par ses propres moyens et/ou en s'appuyant sur des ressources externes.

Le montant global estimatif initial des placements sur les deux mandats actifs sera de l'ordre de 700 millions d'euro.

La durée du marché est de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour deux périodes successives d'un an chacune.

Le dossier de consultation est disponible sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). Un lien vers cette plate-forme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP ([www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)).

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

Avec près de 33 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2015. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)